

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLE WATERS MARKETING & DISTRIBUTION SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-Les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 25/11/2024 au 08/12/2024 inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Pour les 125 ans de S.PELLEGRINO®, tentez de gagner un dîner au coin de la cheminée. » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante [[Fine Dining Lovers: le magazine sur la culture du goût par S.Pellegrino](#)].

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Newsletter Fine Dining Lovers à destination des consommateurs et professionnels amateurs de gastronomie
- Pages Instagram suivantes : San Pellegrino France ([S.Pellegrino France \(@sanpellegrino_fr\)](#) • [Photos et vidéos Instagram](#)), Fine Dining Lovers ([Fine Dining Lovers \(@finedininglovers\)](#) • [Photos et vidéos Instagram](#)), Popcorn Paris [Johnny B. & Ralph - Popcorn Paris \(@popcorn.paris\)](#) • [Photos et vidéos Instagram](#)

4. Dotations mises en jeu

1 (un) dîner pour 2 (deux) personnes le 20 décembre 2024 d'une valeur unitaire indicative de 450€ TTC (quatre cent cinquante euros toutes charges comprises). Le dîner aura lieu au restaurant Lafayette's, situé 8 rue d'Anjou 75008 Paris, le 20 décembre 2024 au soir. Le gagnant sera accompagné de la personne de son choix.

La dotation comprend uniquement le dîner (menu complet avec boissons) pour deux personnes. La dotation ne comprend ni le transport aller-retour pour se rendre au restaurant le Lafayette's à Paris ni l'hébergement.

La valeur unitaire indicative du dîner est estimée à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et peut varier en fonction des plats et boissons choisis. Le gagnant ne pourra pas demander la différence, le cas échéant, entre la valeur de détail approximative indiquée et la valeur déclarée.

- **2** (deux) coffrets S.PELLEGRINO® 125 ans comprenant chacun une bouteille édition limitée S.PELLEGRINO® 75cl, d'une valeur unitaire indicative de 6€ TTC (six euros toutes charges comprises).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter sur le site [[Fine Dining Lovers: le magazine sur la culture du goût par S.Pellegrino](#)] du 25/11/2024 au 08/12/2024 minuit, heure française ;
- s'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet sur la page du Jeu et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la prise de contact pour la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- répondre aux 3 (trois) questions sur la gastronomie ;
- cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement »
- puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 10/12/2024 et sera effectué parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants seront contactés via l'adresse email indiquée lors de leur inscription sur le site du Jeu dans un délai approximatif d'une semaine à compter du tirage au sort.

Pour le dîner : le gagnant sera contacté via l'adresse email indiquée lors de son inscription sur le site du Jeu dans un délai de 3 (trois) jours à compter du tirage au sort. Le gagnant devra confirmer sa participation au plus tard le 13 décembre 2024.

Passé ce délai ou si le gagnant refuse la dotation, un nouveau tirage au sort aura lieu le 16/12/2024. Le participant désigné comme gagnant devra confirmer sa participation au plus tard le 18 décembre 2024.

La Société Organisatrice veille à l'organisation du dîner pour le gagnant et la personne de son choix qui aura lieu au restaurant Lafayette's à Paris le 20 décembre 2024.

Pour le coffret S.PELLEGRINO® 125 ans : les gagnants seront contactés via l'adresse email indiquée lors de leur inscription sur le site du Jeu dans un délai approximatif d'une semaine à compter du tirage au sort.

Les deux gagnants du coffret S.PELLEGRINO® 125 ans recevront leur dotation, dans les deux mois suivants la fin du Jeu, à l'adresse qu'ils auront indiquée par retour d'email à la Société Organisatrice. Passé ce délai, les gagnants qui n'auraient pas reçu leur dotation sont invités à contacter le Service Consommateur : Jeu S.PELLEGRINO®, Nestlé Waters Marketing & Distribution, Service Consommateurs, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des deux coffrets S.PELLEGRINO® 125 ans. En cas de dommages apparents, il appartient aux gagnants d'émettre des réserves auprès du transporteur

dans les trois jours suivants la réception de leur dotation.

Les coffrets S.PELLEGRINO® 125 ans qui n'auraient pas pu être remis à un gagnant en raison d'une adresse inexacte seront tenus à sa disposition à l'adresse du Jeu [Nestlé Waters Marketing & Distribution, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux] pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé son coffret S.PELLEGRINO® 125 ans par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si les gagnants demeuraient injoignables, ces derniers seraient considérés comme ayant renoncé à leur dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu [[Fine Dining Lovers: le magazine sur la culture du goût par S.Pellegrino](#)] jusqu'au 08/03/2025.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Jeu S.PELLEGRINO®, Nestlé Waters Marketing & Distribution, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux.

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur Fine Dining Lovers. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Nestlé France, Service Consommateurs, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.